

ACCUEIL DES PETITS : CLASSES D'ÉVEIL MUSICAL

Dès 5 ans (grande section maternelle). Jardin musical : 45mn/semaine.

Dès 6 ans (C.P). Eveil Musical : 1h/semaine.

L'éveil musical a pour but de développer chez l'enfant sa sensibilité musicale, son imagination créative et de le placer au cœur de démarches qui rejoignent celles du musicien. Sollicité dans des moments de production, d'écoute et d'invention, l'enfant affine sa perception auditive. Il développe aussi des compétences dans la maîtrise de son corps et de ses moyens d'expression grâce à des activités vocales, gestuelles et instrumentales menées collectivement et/ou individuellement.

LES ENSEIGNEMENTS À L'EMMA

Formation musicale générale de l'éveil à l'obtention du Certificat de Fin d'Etudes Musicales (C.F.E.M.).

LES PRATIQUES COLLECTIVES

Chant choral, technique vocale, orchestre symphonique, harmonie junior, orchestre à cordes junior, atelier jazz, musique de chambre, culture musicale.

1^{ER} CYCLE Ce cycle est le premier stade d'une formation longue ou une fin en soi, le temps pour l'élève d'acquérir une expérience de l'expression musicale qui entre pour une part importante dans la formation de sa personnalité.

Objectifs

- Le développement des motivations, de la curiosité musicale, du goût pour l'interprétation et pour l'invention.
- L'acquisition de bases musicales solides grâce à un mélange d'oralité et du maniement du langage écrit, la mise en relation de l'approche sensorielle et corporelle.
- La diversité des répertoires abordés.
- L'amarce de savoir faire vocaux et instrumentaux.
- Une prise de conscience de l'autonomie dans le travail et l'apprentissage.

2^E CYCLE Le second cycle développe et approfondit les acquis du premier cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en renforçant l'autonomie musicale de l'élève.

Objectifs

- L'acquisition des méthodes de travail personnel favorisant le sens critique, la prise d'initiatives, l'appropriation des savoirs transmis.
- La réalisation d'une première synthèse entre pratique et théorie, autre approche sensible et bagage technique
- La préparation à une activité de musicien amateur par la pratique régulière de musique d'ensemble.

3^E CYCLE Le troisième cycle amateur (Certificat de Fin d'Etudes Musicales C.F.E.M) consolide et approfondit les acquis des cycles précédents, permettant la certification de musiciens attestant une pratique musicale autonome.

Objectifs

- Une interprétation riche et cohérente en rapport avec une analyse de la partition.
- Témoigner d'une culture ouverte à différents courants musicaux.
- Pratiquer régulièrement en ensemble avec pour finalité des productions publiques.

LES INSTRUMENTS

Bois : flûte, clarinette, hautbois, saxophone

Cordes : violon, alto, violoncelle, contrebasse

Cuivres : trompette, cor, trombone.

Instruments polyphoniques : piano, guitare, percussions, batterie.

PRÉSENTATION

L'Ecole Municipale de Musique Agréée est un service municipal d'enseignement artistique musical spécialisé appartenant au réseau des établissements contrôlés par l'Etat. Première école du département de la Manche avec 800 élèves, 350 heures d'enseignement hebdomadaire, une ouverture au public de 80 heures par semaine. L'offre large d'enseignement que propose l'école tend à s'adresser au plus grand nombre sans préjuger de leur pratique future.

L'école se décline sous plusieurs facettes :

- Lieu d'accueil et d'expérimentation (studios de répétition, régie d'enregistrement, accueil de publics en difficulté, en situation de handicap...).
- Lieu d'aide à la répétition en direction des publics chorales amateurs.
- Relais d'actions d'organismes régionaux.
- Site de formation professionnelle.
- Structure se déplaçant au plus proche des enfants via des interventions en milieu scolaire.
- Lieu de partage avec un volet de programmation (concerts, conditions, théâtres...).
- Lieu de résidence pour artistes.



Ecole Municipale de Musique Agréée rue Gibert 50100 Cherbourg-Octeville
☎ 02 33 94 22 77 ecole-musique-agreee@ville-cherbourg.fr

ORGANISATION DES ÉTUDES

* Evaluation

L'évaluation a pour fonction d'une part, de situer l'élève et de permettre son orientation ou sa réorientation tout au long de sa scolarité et d'autre part, de mieux guider l'équipe pédagogique dans l'accompagnement de l'élève au cours de sa scolarité.

L'évaluation s'effectue sous forme de contrôle continu et d'examens de fin de cycle (chaque cycle est parcouru en fonction du travail et du talent de chacun). Sa durée théorique est de 4 ans pouvant être écourtée ou rallongée selon le rythme d'acquisition.

Enfants à partir de 7 ans		Adultes	
Cycle I	4 ans	IM1 IM2 IM3 IM4	Adulte 1 Débutant Adulte 2

* Evaluation IM = Initiation musicale

Cycle II	4 ans	DP DE1 DE2 DM	Adulte 3 Adulte 4
----------	-------	------------------------	----------------------

* Evaluation DP = Degré Préparatoire
DE = Degré Élémentaire
DM = Degré Moyen

Cycle III	2 ans	CFEM	Adulte 5
-----------	-------	------	----------

Certificat de Fin d'Etudes Musicales

L'accès à une classe instrumentale ne peut se faire qu'après une première année de formation musicale. Une pratique collective est fortement encouragée à partir de la fin du 1^{er} cycle.

ACTIVITÉS HORS-CURSUS

Parallèlement au cursus diplômant, l'EMMA a souhaité mettre en place des modules de pratiques musicales plus légers avec des objectifs plus resserrés. Face aux changements de notre société, aux temps dévolus aux pratiques amateurs, aux besoins d'enrichissement et de plaisir, à l'évolution des méthodes d'apprentissage, les ateliers suivants vous sont proposés.

Orchestre symphonique

Formation regroupant le département cordes, elle s'associe pour certains programmes aux vents et percussions. Les répétitions de travail collectif ont une durée hebdomadaire de 2h30 et permettent à de jeunes musiciens mais aussi à des amateurs confirmés de construire des programmes destinés au concert. Rencontres inter-générationnelles, plaisirs et exigences, découvertes de répertoires, mise en pratique de bagages personnels sont les grandes lignes de fonctionnement de cet ensemble.

Conditions 2h30/semaine. Niveau minimum de début de 2^e cycle souhaité. Pas d'audition de sélection.

Tarif Gratuit.

Harmonie junior

Cet ensemble instrumental regroupe les instruments issus des familles des bois, cuivres et des percussions. Au travers d'un répertoire de qualité et adapté, la première priorité est la découverte du plaisir de jouer ensemble, moment d'écoute et d'échanges humains et artistiques.

Condition 1h/semaine.
1^{er} cycle.

Tarif Gratuit.

Atelier Accord

Cet atelier est ouvert aux enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap. L'expérimentation, la manipulation, les jeux sonores sont les bases de cette plate-forme destinée à être un lieu de rencontres, d'échanges avec les autres classes instrumentales. Un suivi est fait à l'issue des séances collectives tentant de répondre au plus près au projet personnel de l'élève et de renforcer sa créativité.

Condition 1h/semaine.
Tarif Formation musicale.

Le département **Jazz** repose sur des enseignements pratiques et théoriques : les formations collectives sont mises en place en début d'année scolaire de façon la plus homogène tant en raison du niveau que de l'effectif instrumental. Des cours d'harmonie jazz et de mise en situation sont dispensés.

Conditions

Niveau début 2nd cycle.
1h30 à 2h/semaine.

Tarif Formation instrumentale.

Studios

L'EMMA dispose d'un équipement performant permettant la pratique des musiques actuelles amplifiées. Trois studios de répétition et une régie d'enregistrement sont les outils proposés au service de l'affirmation renforcée d'une identité musicale propre à chaque groupe. Le fonctionnement repose sur la réalisation d'une maquette-diagnostic puis d'un cycle de répétition (2h/semaine) autour de suggestions de pistes de travail. Un deuxième temps d'enregistrement intervient en évaluation finale. L'EMMA accueille vos projets plus longs ou plus spécifiques, n'hésitez pas à vous faire connaître !

Pratiques vocales

L'originalité de ce chœur repose sur le fait que chaque choriste bénéficie de cours collectifs, d'ateliers vocaux adaptés aux œuvres. L'accent est particulièrement mis sur le rapport au corps, à la respiration et l'identité vocale. Le répertoire riche et varié est donné régulièrement au public sous forme d'auditions et de concerts.

Tarif

Technique vocale : formation instrumentale.
Chorale : gratuit.

Le département Electroacoustique

propose un enseignement de la composition et de l'art des sons, par le biais des techniques et des concepts liés à cette discipline.

La durée des études est de 3 à 5 ans.

Thèmes abordés

Techniques de prise de son, théorie du signal, spatialisation.

Condition

L'accès se fait sur les motivations des candidats suite à un entretien.

Tarif

Formation musicale.

Stages

Afin de s'ouvrir à des esthétiques nouvelles, des courants musicaux spécifiques, l'EMMA propose sous un format de week-end, des stages de découverte et de pratique des musiques du monde, de codages et d'improvisation, de modes de jeux instrumentaux novateurs.

Ces stages sont ouverts à tous. Une présentation publique conclut chaque session ; une autre façon de vivre la musique et la pédagogie dans un temps dense.

Condition

Niveau requis selon le stage.

Culture musicale

Reconnaître une œuvre, la situer dans l'histoire de la musique, suivre l'évolution des formes au fil du temps d'une heure hebdomadaire, n'auront plus de secret pour vous !

Condition 1h/semaine.

Tarif Formation musicale.

INFOS PRATIQUES

Tous les ans, l'école de musique ouvre ses portes au public et ce durant la semaine de la Fête de la musique. L'occasion de venir rencontrer les professeurs, d'assister à certains cours instrumentaux et de remplir une fiche de pré-inscription.

TARIFS RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2007

Frais d'inscription par élève 5,00 €

ELÈVES HABITANT CHERBOURG-OCTEVILLE

Formation musicale 23,30 €
Formation instrumentale seule 45,70 €
Formation complète 68,00 €

ELÈVES HABITANT HORS CHERBOURG-OCTEVILLE

Formation musicale 45,70 €
Formation instrumentale seule 91,30 €
Formation complète 135,90 €

Tarif dégressif pour les élèves appartenant à la même famille, y compris pour les résidents hors Cherbourg-Octeville.

SECRÉTARIAT

Ouverture du lundi au vendredi 9h/12h - 13h45/17h
Ouverture de l'établissement : se référer au calendrier scolaire.

Ecole Municipale de Musique Agréée
rue Gibert

50100 Cherbourg-Octeville

☎ 02 33 94 22 77

ecole-musique-agreee@ville-cherbourg.fr